



Laon, le 29 janvier 2020

Le Gouvernement annonce que les communes de Laon et Château-Thierry ont été retenues pour accueillir un service des finances publiques

Gérald Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics et Olivier Dussopt, Secrétaire d'État auprès du Ministre de l'Action et des Comptes publics, ont présidé ce mercredi 29 janvier le comité de sélection des collectivités qui accueilleront des services des finances publiques actuellement localisés dans les grandes métropoles. Aux termes de cette réunion, une première liste de 50 collectivités qui présentent toutes les caractéristiques recherchées a été retenue. Dans le département de l'Aisne, les communes de Laon et de Château-Thierry en font partie.

À cette occasion, Gérald Darmanin a déclaré « Cette démarche s'inscrit dans l'objectif fixé par le Président de la République et le Premier ministre de rapprocher les administrations de nos concitoyens. C'est une des réponses à la crise de confiance envers l'État de populations éloignées des grandes agglomérations, qui tient notamment à la disparition de certains services publics. Localiser dans les territoires un service actuellement situé dans une grande métropole ne fait que des gagnants. Les communes sélectionnées accueilleront une nouvelle activité. Les agents, sur la base du volontariat, qui peinent à se loger dans les grandes métropoles et font parfois 2 h de transport par jour pour se rendre sur leur lieu de travail pourront bénéficier d'une meilleure qualité de vie. Quant à l'administration, elle occupera des locaux moins chers que dans les grandes métropoles »

C'est dans ce cadre que le ministre de l'Action et des Comptes publics a décidé d'engager une réorganisation des services de la Direction générale des Finances publiques (DGFIP). Cette direction exerce une grande variété de missions relevant de la fiscalité et de la gestion publique.

La réorganisation territoriale de la DGFIP poursuit un double objectif en cherchant à augmenter fortement le nombre de communes dans lesquelles les services fiscaux seront présents (proposition de création de 27 points de contacts de proximité dans l'Aisne), ce qui fait actuellement l'objet d'une concertation pilotée par la Directrice départementale des Finances publiques et en localisant une partie des services actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles dans les territoires ruraux et péri-urbain.

Un appel à candidatures avait été lancé le 17 octobre 2019 auprès des collectivités locales qui souhaitent accueillir des services de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) actuellement situés en Île-de-France et dans les grandes métropoles. 408 collectivités ont répondu à cet appel.

Les Ministres ont confié l'examen des dossiers à un comité interministériel auquel ont également participé les organisations syndicales. Ce comité a été chargé d'analyser les dossiers présentés au regard de critères de sélection tels la situation sociale et économique du territoire, son attractivité, la qualité des solutions immobilières proposées et enfin les conditions d'accueil des agents des finances publiques.

Aux termes de plusieurs réunions du comité, dont les Ministres ont présidé la séance du 29 janvier, une première liste de 50 collectivités qui présentent toutes les caractéristiques recherchées pour accueillir des services de la DGFIP a été retenue. D'autres communes seront sélectionnées au printemps 2020 pour une seconde vague de déconcentration.

Les opérations de localisation en région commenceront dès 2021. La nature exacte des services concernés de la DGFIP, leur dimensionnement, ainsi que le calendrier détaillé des opérations seront précisés dans un second temps en fonction de l'avancée des concertations avec les représentants du personnel. Ces opérations feront l'objet d'un accompagnement RH exemplaire afin de tenir compte des attentes des agents volontaires concernés.

Le Préfet de l'Aisne, Ziad KHOURY, et la directrice départementale des finances publiques, Édith MARCHICA-RICOUR, sont mobilisés, avec tous les services de l'État et les collectivités concernées, afin de faire de ces déconcentrations un succès, d'en assurer le meilleur accompagnement et de leur donner le plus grand impact au service de l'attractivité de l'Aisne et de la redynamisation de ses centralités urbaines.

Contact presse :

Préfecture :

pôle départemental de la communication interministérielle

Tél : 03 23 21 82 15 - 06 85 47 34 69 - 06 07 98 05 83 - pref-communication@aisne.gouv.fr

DDFIP : Sébastien COQUEREAU 03 23 26 31 46 - sebastien.coquereau@dgfip.finances.fr